

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du 8<sup>e</sup>/5707  
7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### PROGRAMME F027 PLAN DE REVITALISATION DE L'ECONOMIE DANS LE HAUT-RHIN LANGUE ET CULTURE REGIONALES - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SITES BILINGUES (TROISIEME LISTE 2007)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8<sup>e</sup>/05 du Conseil Général du 15 décembre 2006, relative au BP 2007 programme langue et culture régionales 2007,
- VU la délibération n° 2006/III-8<sup>e</sup>/10 du Conseil Général du 23 juin 2006 fixant le programme F027 - Plan de revitalisation - soutien au développement de nouveaux sites bilingues,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la troisième liste du programme 2007 des subventions d'investissements scolaires du premier degré (soutien au développement de nouveaux sites bilingues) figurant en annexe au rapport pour un montant global de 45 000 €.
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 28 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH